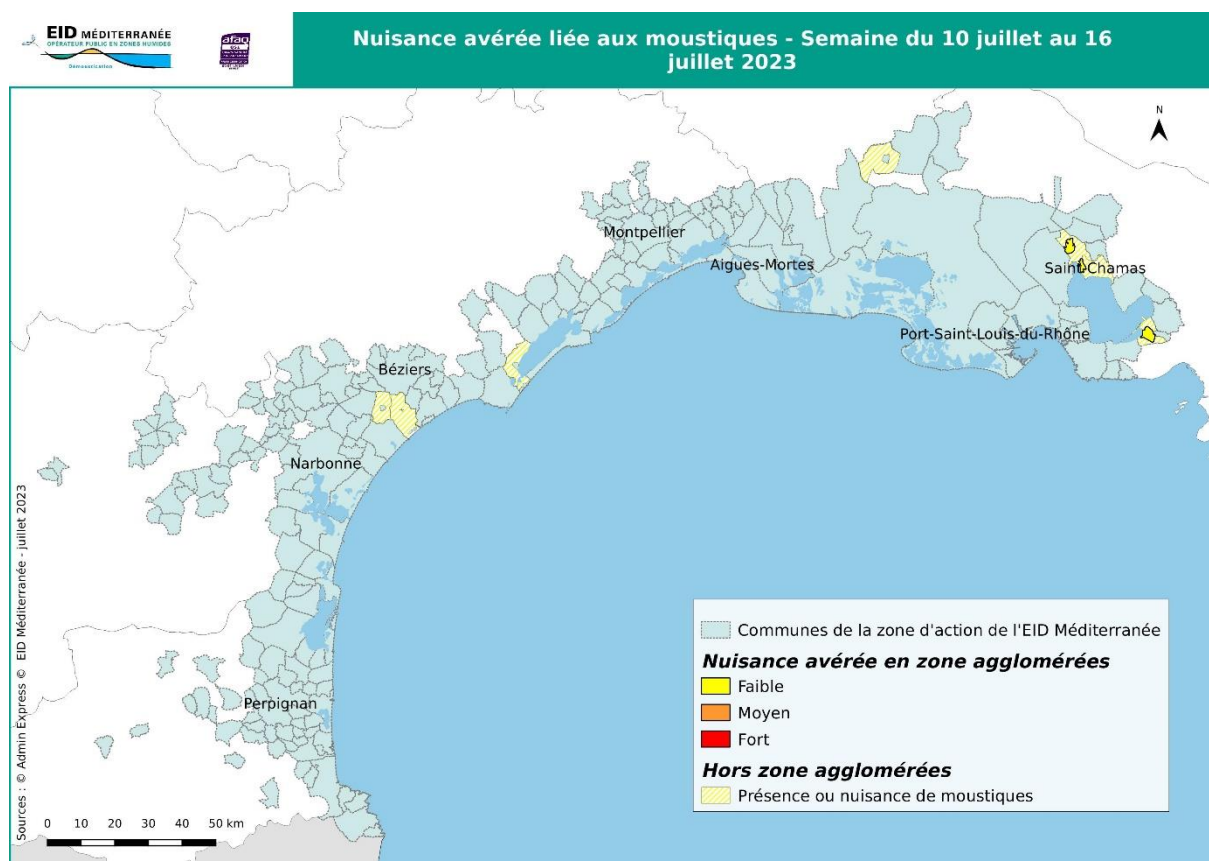


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 10 au 16 juillet 2023



Au cours de la semaine du 10 juillet 2023 :

Le niveau des populations d'*Aedes caspius* décline nettement autours des zones humides naturelles, dont le niveau d'eau est remonté par endroits sous l'influence des vents marins.

440 hectares ont été traités toutes zones humides confondues.

2023 reste toujours très basse, sur un plan quantitatif, avec 10 300 hectares traités (contre 17 000 ha en moyenne, à date, dans la période quinquennale 2018-2022). La moitié des surfaces traitées à ce jour l'ont été à partir du mois de juin.

Démarre une période à forts enjeux, à développement larvaire court (en raison des températures élevées et de la durée du jour) et à densités très fortes, dépassant le seuil d'une densité dite normale de 200 larves/m².

En ville, près de 40 000 gîtes à *Culex pipiens* ont été traités sur le domaine public. Ces traitements sont à ce jour supérieurs à la moyenne des 5 dernières années (35 300).

Et, également en zones urbanisées, le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est toujours aussi gênant.

À compter du 16 juillet 2023 :

Prospections et traitements sont en cours, suite aux remontées d'eau des étangs dans les zones humides. Mais dans les tout prochains jours, pas de nouveaux risques à prévoir de nuisances liées aux espèces autochtones issues des zones humides.

La nuisance liée au moustique-tigre, elle, devrait perdurer assez largement.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : À l'instar de la situation générale, les nuisances résiduelles dues aux *Aedes caspius*, observées en juin sur certains territoires, se sont majoritairement estompées. Et grâce aux s bons résultats des récents traitements, le risque d'intrusion en zone urbaine est ramené à un risque globalement faible dans les tout prochains jours. Le week-end dernier un coup de mer a provoqué l'apparition de nouvelles larves d'*Aedes caspius* en zones humides. Les traitements sont en cours. En secteurs urbanisés, la nuisance due au moustique-tigre *Aedes albopictus* prédomine en journée, notamment autour de l'étang de Berre.

► **Gard** : La situation en zones humides est globalement très calme, les nuisances causées par *Aedes caspius* à peu près nulles au sud du Gard, en dehors des milieux soumis à irrigations régulières, comme les prairies de Saint-Gilles et de Bellegarde, en journée, où malgré un contrôle permanent, des émergences résiduelles se font sentir et peuvent devenir gênantes aux heures propices, notamment avant le coucher du soleil. Dans la plaine du Vistre, les prés à taureaux sont également mis en eau depuis deux ou trois semaines, sans véritable gestion de l'eau, rendant les interventions un peu délicates. Si on y observe la présence d'*Aedes caspius*, le risque est cependant faible dans les communes voisines. La mer un peu forte ne devrait pas générer des surfaces d'éclosions très importantes. En secteurs urbanisés, le moustique-tigre est bien présent et importun.

► **Hérault** : Malgré un contrôle assidu des irrigations, qui ne peut être exhaustif en toutes circonstances, peu à peu se constitue un cumul de résidu de moustiques adultes, notamment au niveau des prairies de fauche. Les communes les plus impactées sont Vendres et Lespignan. Les vents marins du week-end auront des répercussions sur les zones humides périphériques des marais ouverts directement à la mer, comme l'étang de l'Or. Les prospections sont en cours.

► **Aude** : Hormis autour des zones irriguées, les populations d'*Aedes caspius* ont nettement régressé par rapport à la situation observée fin juin à certains endroits. Sous l'influence des vents marins, des submersions se sont produites ces tout derniers jours en périphérie des étangs ouverts à la mer. Les premiers traitements antilarvaires sont en cours et se poursuivront dans les jours à venir. En ville, le contrôle du *Culex pipiens* est maîtrisé sur le domaine public mais le moustique-tigre, qui par ces chaleurs s'invite à l'intérieur, gêne davantage.

► **Pyrénées-Orientales** : On observe la présence de moustiques *Aedes caspius* dans les zones humides de Salses-le-Château, avec, en fonction du vent dominant ces prochains jours, un risque de débordement sur la zone urbaine. Suite à la remontée de l'étang de Salses, des larves sont réapparues dans les zones humides alentour, en fortes densités (Grandes Sagnes,

Sagne del Devès et, à un degré moindre, Sagne d'Opoul). Des prospections sont en cours, qui détermineront la suite à donner en matière de traitements antilarvaires.

